

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **mnuc2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	7
Informations diverses	8
- Conditions d'admission	8
- Règles professionnelles particulières	9
- Evaluation au cours de la formation	9
- Gestion et contacts	9

MNUC2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine nucléaire (A.M. du 19.07.1996 publié le 10.09.1996).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine nucléaire, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans (à temps plein), dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

MNUC2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine nucléaire (A.M. du 19.07.1996 publié le 10.09.1996).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans (à temps plein), dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

[> Tronc commun](#) [[prog-2019-mnuc2mc-wmnuc200t.html](#)]

MNUC2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [300.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2019-2020

⊕ Activité cyclique dispensée en 2019-2020

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2019-2020

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc annuel

1 2 3 4 5

○ Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WINTR2311	Questions spéciales de médecine interne, 1re année	Philippe Hainaut (coord.)	80h	8 Crédits	2q	x				
○ WINTR2331	Enseignement interuniversitaire, 1re année	Philippe Hainaut (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x				
○ WINTR2381	Stages cliniques de médecine interne, 1re année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q	x				
○ WINTR2391	Stages cliniques de médecine interne, 1re année, 2e partie			18 Crédits	3q	x				

○ Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WINTR2312	Questions spéciales de médecine interne, 2e année	Philippe Hainaut (coord.)	80h	8 Crédits	2q	x				
○ WINTR2332	Enseignement interuniversitaire, 2e année	Philippe Hainaut (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x				
○ WINTR2382	Stages cliniques de médecine interne, 2e année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q	x				
○ WINTR2392	Stages cliniques de médecine interne, 2e année, 2e partie			18 Crédits	3q	x				

○ Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ Enseignement théorique obligatoire (18 crédits)

Le médecin candidat spécialiste choisit 18 crédits parmi la liste des cours ci-dessous et il doit avoir suivi l'ensemble de cet enseignement au plus tard à la fin du 4e bloc annuel.

○ LPHY2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations	Krzysztof Piotrkowski	22.5h	2 Crédits				x	x	
○ WMNUC3120	Techniques de mesures et démonstrations	Anne Bol Michel Hesse	15h+30h	3 Crédits				x	x	
○ WRDTH2331B	Radiobiologie et radiogénétique (partim radiobiologie)		22.5h	2 Crédits	2q			x	x	
○ WESP1010	Introduction à la statistique descriptive et aux probabilités	William D'Hoore (coord.) Séverine Henrard Niko Speybroeck	18h+18h	3 Crédits	1q			x	x	
○ WRFAR2100	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie	Bernard Gallez	22.5h +60h	4 Crédits	1q			x	x	
○ WRPR2001	Notions de base de radioprotection	Michaël Dupont François Jamar (coord.) Renaud Lhommel	10h+5h	2 Crédits	1q			x	x	
○ WRPR2002	Compléments de radioprotection	Philippe Clapuyt Michaël Dupont François Jamar (coord.)	20h+10h	3 Crédits	2q			x	x	
○ WBICL2107	Principe et méthodologie des dosages immunologiques	Diane Maisin	15h+40h	3 Crédits	2q			x	x	

Bloc annuel

		Bloc annuel				
		1	2	3	4	5
○ WRPR3010M	Questions spéciales de radioprotection (partim)				x	x

○ Stages (42 crédits)

○ WMNUC2383	Stages cliniques de médecine nucléaire 3e année, 1re partie				28 Crédits	1 + 2q					x	
○ WMNUC2393	Stages cliniques de médecine nucléaire 3e année, 2e partie				14 Crédits	3q					x	

○ Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ Enseignement théorique obligatoire (18 crédits)

Le médecin candidat spécialiste choisit 18 crédits parmi la liste des cours ci-dessous et il doit avoir suivi l'ensemble de cet enseignement au plus tard à la fin du 4e bloc annuel.

○ LPHY2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations	Krzysztof Piotrkowski	22.5h	2 Crédits							x	x
○ WMNUC3120	Techniques de mesures et démonstrations	Anne Bol Michel Hesse	15h+30h	3 Crédits							x	x
○ WRDTH2331B	Radiobiologie et radiogénétique (partim radiobiologie)		22.5h	2 Crédits	2q						x	x
○ WESP1010	Introduction à la statistique descriptive et aux probabilités	William D'Hoore (coord.) Séverine Henrard Niko Speybroeck	18h+18h	3 Crédits	1q						x	x
○ WRFAR2100	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie	Bernard Gallez	22.5h +60h	4 Crédits	1q						x	x
○ WRPR2001	Notions de base de radioprotection	Michaël Dupont François Jamar (coord.) Renaud Lhommel	10h+5h	2 Crédits	1q						x	x
○ WRPR2002	Compléments de radioprotection	Philippe Clapuyt Michaël Dupont François Jamar (coord.)	20h+10h	3 Crédits	2q						x	x
○ WBICL2107	Principe et méthodologie des dosages immunologiques	Diane Maisin	15h+40h	3 Crédits	2q						x	x
○ WRPR3010M	Questions spéciales de radioprotection (partim)		15h	2 Crédits	2q						x	x
○ WMNUC2344	Utilisation des radioisotopes	François Jamar (coord.)	50h	8 Crédits								x
○ WMNUC2354	Démonstrations, techniques et protocoles de médecine nucléaire in vivo	François Jamar (coord.)	30h	4 Crédits								x

○ Stages (42 crédits)

○ WMNUC2384	Stages cliniques de médecine nucléaire 4e année, 1re partie				28 Crédits	1 + 2q						x
○ WMNUC2394	Stages cliniques de médecine nucléaire 4e année, 2e partie				14 Crédits	3q						x

○ Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ Cours au choix (2 crédits)

Le médecin choisit deux crédits, notamment dans le domaine du radiodiagnostic (RDGN) ou le cours suivant :

⊗ WRDGN3120	Principes, techniques et contrôle de qualité en imagerie médicale	Emmanuel Coche François Jamar Renaud Lhommel Nicolas Michoux (coord.) Bruno Vande Berg	25h+5h	2 Crédits									x
-------------	---	--	--------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	---

○ Stages (42 crédits)

○ WMNUC2385	Stages cliniques de médecine nucléaire 5e année, 1re partie				30 Crédits	1 + 2q							x
○ WMNUC2395	Stages cliniques de médecine nucléaire 5e année, 2e partie				12 Crédits	3q							x

○ Mémoire (16 crédits)

○ WMNUC2325	Mémoire de médecine nucléaire				16 Crédits	2q							x
-------------	-------------------------------	--	--	--	------------	----	--	--	--	--	--	--	---

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

MNUC2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions spécifiques d'admission

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine nucléaire, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine nucléaire (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

Président : S. Pauwels

Vice-président : Th. Vander Borcht

Les candidats doivent présenter les épreuves de sélection en médecine interne. La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Un mémoire sera présenté et défendu oralement.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine nucléaire.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2019-2020. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Contact

Secrétariat du service clinique de médecine nucléaire

Stéphanie Wuilmart

Tél. 02 764.25.85

Secrétariat facultaire MSCM

Anne-Marie Teirlynck

Tél. 02 764.52.36

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/mede>)

Secteur des sciences de la santé (SSS) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss>)

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: +32 (0)2 764 50 20 - Fax: +32 (0)2 764 50 35

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM>))

Responsable académique du programme: François Jamar

Jury

- François Jamar

- Thierry Vander Borght

Personne(s) de contact

- Thierry Vander Borght

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2019-2020. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).